

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2017

PROCES-VERBAL
(18 heures)

Présents : M. NEDELEC Jean-Yves, Maire ;
Mme DANTEC Jeanne - M. PICARD Jean-Joseph -
Mme LE MERRER Martine - M. LE DISSEZ Yannick
et M. HERLIDOU Laurent, Adjoint ;
M. BROCHEN Jean-François - Mme BROUDIC Valérie -
Mme CLOCHET Rolande - Mme DAGORN Anne-Marie -
Mme DONVAL Morgane - M. GOURIOU Charles -
Mme GRACE Chantal - M. GRATIET Stéphane -
M. HUONNIC Pierre - Mme LE GOFF Josette -
M. LE PARANTHOEN Pierre et Mme PERROT Odile, Conseillers Municipaux.

Absente : Mme THOS Solène (pouvoir à Mme DAGORN Anne-Marie)

Secrétaire : M. HUONNIC Pierre

Assistait également à la séance Mme Gwénaëlle SEVENET, Trésorière de
TREGUIER – LA ROCHE DERRIEN

**1- COMPTE DE GESTION 2016 – BUDGET « RESIDENCE LES AILES DU JAUDY » -
DELIBERATION N°2017-24**

Monsieur NEDELEC souhaite la bienvenue à Madame SEVENET, Trésorière de TREGUIER - LA ROCHE-DERRIEN, et l'invite à présenter le compte de gestion de l'exercice 2016.

⇒ La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **0,00 euros**

❖ autres charges de gestion courante : 0,00 euros

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à **0,00 euros**

❖ produits des ventes : 0,00 euros

⇒ La section d'investissement : aucune inscription budgétaire ni réalisation.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'exercice du budget 2016 ;

Considérant que les écritures du compte administratif du Maire sont en accord avec les écritures du compte de gestion du Receveur municipal ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant la régularité du compte de gestion ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016 ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- **d'adopter** le compte de gestion du budget «Résidence Les Ailes du Jaudy» dressé, pour l'exercice 2016, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, et déclare qu'il n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2- COMPTE DE GESTION 2016 – BUDGET COMMUNAL - DELIBERATION N°2017-25

Monsieur NEDELEC invite Madame SEVENET, Trésorière de TREGUIER - LA ROCHE-DERRIEN, à présenter le compte de gestion de l'exercice 2016.

- ⇒ La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de **270 435,93 euros**
- ⇒ Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 088 016,47 euros
 - ❖ charges à caractère général : 285 092,25 euros
 - ❖ charges de personnel : 639 347,52 euros
 - ❖ atténuations de produits : 18 025,00 euros
 - ❖ autres charges de gestion courante : 120 201,02 euros
 - ❖ charges financières : 18 231,76 euros
 - ❖ opérations d'ordre entre sections : 7 118,92 euros
- ⇒ Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 1 358 452,40 euros
 - ❖ atténuations de charges : 26 731,67 euros
 - ❖ produits des services : 63 492,23 euros
 - ❖ impôts et taxes : 616 316,60 euros
 - ❖ dotations et participations : 598 829,85 euros
 - ❖ autres produits de gestion courante : 30 316,40 euros
 - ❖ produits financiers : 4,82 euros
 - ❖ produits exceptionnels : 299,65 euros
 - ❖ opérations d'ordre entre sections : 22 461,18 euros
- ⇒ La section d'investissement présente un excédent de **72 327,09 euros**
- ⇒ Les dépenses d'investissement s'élèvent à 723 717,13 euros
 - ❖ immobilisations incorporelles : 2 580,00 euros
 - ❖ subventions d'équipement versées : 10 415,43 euros
 - ❖ immobilisations corporelles : 45 756,85 euros
 - ❖ immobilisations en cours : 524 960,01 euros
 - ❖ remboursement d'emprunts : 117 543,66 euros
 - ❖ opérations d'ordre entre sections : 22 461,18 euros
- ⇒ Les recettes d'investissement s'élèvent à 796 044,22 euros
 - ❖ subventions d'investissement reçues : 26 279,11 euros
 - ❖ dotations, fonds divers : 42 323,56 euros
 - ❖ excédent de fonctionnement capitalisé 2015 : 211 110,99 euros
 - ❖ emprunt : 500 000,00 euros
 - ❖ immobilisations en cours : 4 312,68 euros
 - ❖ opérations d'ordre entre sections : 7 118,92 euros
 - ❖ excédent d'investissement reporté 2015 : 4 898,96 euros

Le solde de clôture de l'année 2016 fait apparaître un excédent global de **342 763,02 euros**

Monsieur NEDELEC remercie Madame SEVENET, Trésorière, pour la présentation des comptes 2016 de la commune.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'exercice du budget 2016 ;

Considérant que les écritures du compte administratif du Maire sont en accord avec les écritures du compte de gestion du Receveur municipal ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant la régularité du compte de gestion ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016 ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- **d'adopter** le compte de gestion du budget principal de la commune dressé, pour l'exercice 2016, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, et déclare qu'il n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3- COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – BUDGET « RESIDENCE LES AILES DU JAUDY » - DELIBERATION N°2017-26

Après avoir entendu le rapport de M. Jean-Yves NEDELEC et de Mme SEVENET ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-14 et L. 2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibération ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

Considérant que M. Jean-Joseph PICARD, adjoint au Maire, a été désigné par l'assemblée pour présider la séance lors du vote du compte administratif ;

Considérant que M. Jean-Yves NEDELEC, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à M. Jean-Joseph PICARD pour le vote du compte administratif ;

Délibérant sur le compte administratif 2016 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenté le budget primitif de l'exercice considéré ;

Vu le compte de gestion de l'exercice 2016 dressé par le comptable ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- **d'approuver** le compte administratif 2016 de la « Résidence les Ailes du Jaudy » soumis à son examen et résumé comme suit :

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
TOTAL DU BUDGET	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €
002 Résultat reporté N-1	/	/	/
001 Solde d'in. N-1	/	/	/

TOTAL PAR SECTION	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €

4- COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – BUDGET COMMUNE - DELIBERATION N°2017-27

Après avoir entendu le rapport de M. Jean-Yves NEDELEC et de Mme SEVENET ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-14 et L. 2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibération ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

Considérant que M. Jean-Joseph PICARD, adjoint au Maire, a été désigné par l'assemblée pour présider la séance lors du vote du compte administratif ;

Considérant que M. Jean-Yves NEDELEC, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à M. Jean-Joseph PICARD pour le vote du compte administratif ;

Délibérant sur le compte administratif 2016 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenté le budget primitif ;

Vu le compte de gestion de l'exercice 2016 dressé par le comptable ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Par 14 voix pour, 4 voix contre (Mme CLOCHET Rolande, M. HUONNIC Pierre, Mme LE GOFF Josette, M. LE PARANTHOEN Pierre) décide :

- **d'approuver** le compte administratif 2016 du budget principal de la commune soumis à son examen et résumé comme suit :

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
TOTAL DU BUDGET	1 811 733.60 €	2 154 496.62 €	+ 342 763.02 €
Fonctionnement	1 088 016.47 €	1 358 452.40 €	+ 270 435.93 €
Investissement	723 717.13 €	791 145.26 €	+ 67 428.13 €
002 Résultat reporté N-1	0.00 €	0.00 €	0.00 €
001 Solde d'in. N-1	0.00 €	4 898.96 €	+ 4 898.96 €

TOTAL PAR SECTION	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Fonctionnement	1 088 016.47 €	1 358 452.40 €	+ 270 435.93 €
Investissement	723 717.13 €	796 044.22 €	+ 72 327.09 €

5- AFFECTATION DES RESULTATS 2016 – BUDGET COMMUNE - DELIBERATION N°2017-28

Vu le compte gestion 2016 du Receveur municipal approuvé par délibération ce même jour,
Vu le compte administratif 2016 de la commune approuvé par délibération ce même jour,
Considérant la conformité des deux documents précités,
Considérant que le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2016 se présente de la manière suivante :

RESULTAT DE L'EXERCICE	270 435,93 €
RESULTAT N-1 REPORTE	0,00 €
RESULTAT CUMULE	270 435,93 €

Considérant que le résultat de la section investissement de l'exercice 2016 se présente de la manière suivante :

RESULTAT DE L'EXERCICE	67 428,13 €
RESULTAT N-1	+ 4 898,96 €
RESULTAT CUMULE	72 327,09 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Par 15 voix pour, 4 abstentions (Mme CLOCHET Rolande, M. HUONNIC Pierre, Mme LE GOFF Josette, M. LE PARANTHOEN Pierre) décide :

- **d'affecter** le résultat d'exploitation 2016 du budget principal de la commune en totalité, soit 270 435,93 €, au compte 1068 en recettes d'investissement du budget primitif 2017 ;
- **d'affecter** le résultat d'investissement consolidé 2016 du budget principal de la commune en totalité, soit 72 327,09 €, au compte 001 en recettes d'investissement du budget primitif 2017.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 270 435,93
B. <u>Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif du signe + (excédent) ou – (déficit)	0.00
C. <u>Résultat à affecter</u> = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	+ 270 435,93
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	+ 72 327,09
E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement	- 104 542,00
Besoin de financement	32 214,91
AFFECTATION = C. = G. + H.	270 435,93
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	270 435,93
2° H. Report en fonctionnement R 002	0.00
DEFICIT REPORTE D 002	

6- PARTICIPATION AUX CHARGES INTERCOMMUNALES 2017 – DELIBERATION N°2017-29

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de voter les participations suivantes au titre des charges intercommunales de l'année 2017 :

STRUCTURE	OBJET	CA 2016	BP 2017
VIGIPOL	Syndicat mixte et protection du littoral breton	420.21 €	425.04 €
SIVAP	Travaux de voirie	4 447.00 €	4 439.00 €
Commune de Tréguier	Emprunt caserne des pompiers	4 142.12 €	3 475.57 €
Commune de Tréguier	Participation au RASED	218.00 €	238.00 €
TOTAL		9 227.33 €	8 577.61 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- **de voter** les participations telles qu'exposées ci-dessus au titre des charges intercommunales relatives à l'exercice 2017 et de les inscrire en dépenses de fonctionnement au budget primitif 2017 de la commune.

7- VOTE DES TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES – DELIBERATION N°2017-30

Sur proposition de M. Jean-Yves NEDELEC, Maire, et de la commission des finances réunie le 08 mars 2017,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- **de maintenir** en 2017 les taux d'imposition de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties appliqués en 2016 soit :
 - Taxe d'habitation : 14,27 %
 - Taxe foncière bâtie : 20,99 %
 - Taxe foncière non bâtie : 61,59 %

8- BUDGET PRIMITIF « RESIDENCE LES AILES DU JAUDY » 2017 – DELIBERATION N°2017-31

M. Jean-Yves NEDELEC donne lecture du budget primitif « Résidence Les Ailes du Jaudy » pour l'exercice 2017 qui se présente comme suit :

- ⇒ La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes
Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **25 570,00 euros**
 - ❖ reversement au budget général : 25 560,00 euros
 - ❖ charges diverses de gestion courante : 10,00 euros
Les recettes de fonctionnement s'élèvent à **25 570,00 euros**
 - ❖ produits des ventes : 25 560,00 euros
 - ❖ autres produits de gestion courante : 10,00 euros
- ⇒ La section d'investissement : aucune inscription budgétaire.

Sur proposition de M. Jean-Yves NEDELEC, Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- **de voter** le budget primitif du budget annexe « Résidence les Ailes du Jaudy » pour l'exercice 2017 ;
- Ce budget est équilibré en dépenses et en recettes pour les sommes suivantes :

LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	<u>25 570.00 €</u>	<u>25 570.00 €</u>
Opérations de l'exercice	25 570.00 €	25 570.00 €
Résultat reporté	/	/
Section d'investissement	/	/
Opérations de l'exercice	/	/
Résultat reporté	/	/
TOTAL GENERAL	25 570.00 €	25 570.00 €

9- BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2017 – DELIBERATION N°2017-32

M. Jean-Yves NEDELEC donne lecture du budget primitif communal pour l'exercice 2017. Sur proposition du bureau municipal et examen de la commission des finances réunie le 08 mars 2017, le budget primitif de la commune au titre de l'exercice 2017 se présente comme suit :

⇒ La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **1 413 900,00 euros**

- ❖ charges à caractère général : 344 200,00 euros
- ❖ charges de personnel : 721 150,00 euros
- ❖ atténuation de produits : 56 000,00 euros
- ❖ autres charges de gestion courante : 89 750,00 euros
- ❖ charges financières : 24 000,00 euros
- ❖ dépenses imprévues de fonctionnement : 1 500,00 euros
- ❖ virement à la section d'investissement : 169 130,00 euros
- ❖ opérations d'ordre entre sections : 8 170,00 euros

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à **1 413 900,00 euros**

- ❖ atténuation de charges : 20 000,00 euros
- ❖ produits des services : 57 250,00 euros
- ❖ impôts et taxes : 665 460,00 euros
- ❖ dotations et participations : 577 900,00 euros
- ❖ autres produits de gestion courante : 53 070,00 euros
- ❖ produits financiers : 20,00 euros
- ❖ produits exceptionnels : 1 200,00 euros
- ❖ opérations d'ordre entre sections : 39 000,00 euros

Le Maire ajoute que les charges à caractère général ont fait l'objet d'une diminution cette année et il souligne que l'ensemble des services a participé à cet effort pour contenir l'évolution de ces charges.

⇒ La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **764 600,00 euros**

- ❖ restes à réaliser 2016 : 177 606,00 euros
- ❖ immobilisations incorporelles : 5 592,00 euros
- ❖ subventions d'équipement versées : 33 568,00 euros
- ❖ immobilisations corporelles : 49 426,00 euros
- ❖ immobilisations en cours : 339 358,00 euros
- ❖ remboursement d'emprunts : 120 050,00 euros
- ❖ opérations d'ordre entre sections : 39 000,00 euros

Les recettes d'investissement s'élèvent à **764 600,00 euros**

- ❖ restes à réaliser 2016 : 73 064,00 euros
- ❖ subventions d'investissement : 69 365,00 euros
- ❖ emprunts : 00,00 euros
- ❖ dotations, fonds divers et réserves : 97 107,98 euros
- ❖ produits de cession : 5 000,00 euros
- ❖ excédent de fonctionnement capitalisé 2015 : 270 435,93 euros
- ❖ virement de la section de fonctionnement : 169 130,00 euros
- ❖ opérations d'ordre entre sections : 8 170,00 euros
- ❖ excédent d'investissement 2016 : 72 327,09 euros

Les précisions suivantes sont apportées sur les différentes opérations :

- programme 128 : Y sont inscrits, l'acquisition d'outillage et d'équipements pour les services techniques (achat d'une nouvelle remorque et acquisition d'un broyeur de végétaux en commun avec la commune de Plougrescant...), des frais de logiciel et de mobilier pour la mairie, un vidéoprojecteur pour l'école et diverses acquisitions.
- programme 135 : Y sont inscrits notamment des panneaux de signalisation et l'acquisition d'un radar pédagogique. S'agissant des travaux de voirie, en nouveaux crédits, sont inscrits les travaux du programme voirie 2017 à savoir, la route de Calvary et de Keralio pour la tranche ferme, et les travaux de la route de Gernigou pour la tranche conditionnelle. Y figure également une provision sur les prochains projets pour le plateau ralentisseur sur la RD 70 et pour le parking à la Roche Jaune.
En recettes est attendu le solde du versement de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour l'aménagement de la rue du Port.
- programme 170 : Il s'agit d'un solde dû relatif au lot isolation par l'extérieur des travaux de réalisation de l'école maternelle suite à des malfaçons. Ce dossier devra être clôturé avec l'entreprise.
- programme 177 : Il s'agit des travaux de création des réseaux et du solde de la maîtrise d'œuvre dans le cadre de l'aménagement des abords des logements sociaux. Une nouvelle demande de subvention au titre de la DETR 2017 a été réalisée pour cette opération.
- programme 180 : Y figure le solde de la DETR à percevoir pour le cheminement piétonnier.
- programme 181 : Il s'agit d'un report de 2016,00 € pour la maîtrise d'œuvre et de nouveaux crédits à hauteur de 65 084,00 € pour la construction de toilettes publiques. La DETR reste à percevoir en recettes pour un montant de 12 400,00 €.
- programme 183 : Y sont inscrits des crédits nouveaux à hauteur de 5 000,00 € pour la réalisation de l'isolation acoustique de la salle du Guindy.
- programme 184 : Y sont inscrits le report de 9 180,00 € portant sur la seconde tranche de l'extension de l'éclairage public et les nouveaux crédits relatifs à des travaux à réaliser en 2017 sur le parking de La Roche Jaune.
- programme 185 : Cette opération pluriannuelle concerne la mise en l'œuvre des travaux inscrits à l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP).
- opérations non individualisées :
 - article 202 (dépenses) : Y sont inscrites les dépenses relatives au projet de modification du Plan Local d'Urbanisme.
 - article 2041582 : Y figure la rénovation de foyers d'éclairage public.
 - article 204172 : Y figure la participation de la commune aux travaux d'extension du réseau basse tension Chemin du vieux pont et rue du Parc des sports.
 - article 2184 : Un crédit de 2 500,00 € est affecté pour l'achat de mobilier aux écoles maternelle et élémentaire et de 500,00 € pour l'achat de bancs.
 - article 2188 : Il s'agit de l'acquisition de jeux pour enfants au terrain des sports et de nouvelles illuminations de Noël.
 - article 2313 : Y sont inscrits les travaux d'isolation acoustique de la salle des associations à la mairie, la réfection de la toiture de la Maison des Assistantes Maternelles côté route, la rénovation du parquet de la salle d'honneur de la mairie, les travaux de toiture d'un préau, les travaux sur la toiture à la cantine et de chauffage dans le restaurant scolaire.
- opérations financières :
 - article 2313 : Y figurent les travaux en régie programmés à l'atelier, à l'église, pour la construction des toilettes publiques et pour l'accessibilité des bâtiments communaux.

Sur proposition de M. Jean-Yves NEDELEC, Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Par 15 voix pour, 4 voix contre (Mme CLOCHET Rolande, M. HUONNIC Pierre, Mme LE GOFF Josette, M. LE PARANTHOEN Pierre) décide :

- **de voter** le budget primitif de la commune pour l'exercice 2017 ;

- Ce budget est équilibré en dépenses et en recettes pour les sommes suivantes :

LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	<u>1 413 900,00 €</u>	<u>1 413 900,00 €</u>
Opérations de l'exercice	1 413 900,00 €	1 413 900,00 €
Résultat reporté	/	/
Section d'investissement	<u>764 600,00 €</u>	<u>764 600,00 €</u>
Opérations de l'exercice (y compris le 1068)	586 994,00 €	619 208,91 €
Restes à réaliser de l'exercice précédent	177 606,00 €	73 064,00 €
Résultat reporté	/	72 327,09 €
TOTAL GENERAL	2 178 500,00 €	2 178 500,00 €

INFORMATIONS

M. Jean-Joseph PICARD informe que le Conseil Municipal sera amené à se prononcer lors d'une prochaine séance sur une éventuelle participation financière de la commune à la destruction des nids de frelons asiatiques chez les particuliers. Actuellement, ces destructions sont intégralement à la charge des propriétaires. Lannion-Trégor Communauté a décidé de participer financièrement à hauteur de l'aide des communes sous certaines conditions.

Le Maire remercie Mme SEVENET d'avoir participé à cette séance du Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h20.

Signatures des membres du Conseil Municipal :

NEDELEC Jean-Yves		DONVAL Morgane	
DANTEC Jeanne		GRATIET Stéphane	
PICARD Jean-Joseph		GOURIOU Charles	
LE MERRER Martine		GRACE Chantal	
LE DISSEZ Yannick		HUONNIC Pierre	
HERLIDOU Laurent		LE GOFF Josette	
BROCHEN Jean-François		LE PARANTHOEN Pierre	
BROUDIC Valérie		PERROT Odile	
CLOCHET Rolande		THOS Solène	
DAGORN Anne-Marie			